



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 25 JANVIER 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES HONORAIRES DES CONSULTATIONS DU SECTEUR PRIVÉ DES HOPITAUX PUBLICS

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. estime que les médecins spécialistes libéraux de ville ne sont pas concernés par les problèmes d'accessibilité aux soins liés aux tarifs du secteur privé des médecins hospitaliers.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que les pratiques de tarifs dépassant le tact et la mesure ne concernent qu'une fraction limitée de nos confrères hospitaliers et qu'il serait hâtif d'en faire une généralité.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'elle a demandé, au cours de l'été 2006, au Conseil de l'Ordre des Médecins de Paris quelles mesures il comptait prendre pour faire respecter la notion « de tact et de mesure » puisqu'il s'agissait d'un phénomène essentiellement parisien qui reste ponctuel au niveau national.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande à la Fédération Hospitalière Publique de prendre les mesures nécessaires au respect de la réglementation, notamment à travers les commissions hospitalières chargées d'organiser le secteur privé.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que les attaques actuelles diverses et disproportionnées contre les médecins spécialistes libéraux sont orchestrées pour faire échouer les négociations que nous menons sur le secteur optionnel.